

Assemblée Générale Extraordinaire du 11 Mars 2015

L'assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 11 mars 2015 en préambule à l'assemblée générale ordinaire. Elle avait pour but la validation des modifications des statuts proposées par le C.A.

A la lecture de la feuille d'émargement, il apparaît que 32 adhérents étaient présents ou représentés. Sur un total de 51 adhérents à jour de leur cotisation, le quorum de la moitié est largement atteint. L'assemblée générale extraordinaire peut donc se tenir.

Le président déclare l'ouverture de l'AGE et expose les modifications apportées :

- Article 2: Ajout du département de Foundiougne et des protocoles, modification et mise à jour des textes de référence.
- Article 3 : Modification du siège de l'association avec l'accord du CSC.
- Article 5 : Modification de la qualification des membres avec notamment la suppression de la qualité de membre fondateur.
- Article 10 : Mise à jour de la composition du CA.
- Article 11: Modification du quorum du CA.
- Article 12 : Modification du nombre de membres du bureau élus (7 au lieu de 8).

La modification des statuts a été votée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait à Martignas le 11 mars 2015

Le secrétaire Guy Buchet le président Alain Palu